



Commune de Sainte Bazeille
Mairie

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Conseil Municipal du
Lundi 14 mars 2011

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

1/ ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le CM décide :

- pour l'achat de la fourgonnette tôle aux Ets PEUGEOT (8 578.89 €HT)

2/CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT PARKING ENTREE DE L'ECOLE DES SUREAUX

Le CM après consultation de la commission d'ouverture des plis ,et délibération ,décide d'attribuer :

- **Gros œuvre** : EUROVIA (124 622.56€ HT)
- **Charpente bois Couverture** :RAPIN (15 453.13€ HT)
- **Serrurerie** : Ges (4 846€ HT)

3/SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES : COTISATIONS D'ASSURANCES

Le CM après en avoir délibéré, accepte la participation communale pour la prise en charge de la cotisation assurance complémentaire maladie – chirurgie des sapeurs pompiers volontaires de Sainte Bazeille et la fixe à 23% du montant de base à compter du 1^{er} janvier 2011.

4/ DEVIS SDEE 47

Le CM approuve le devis de SDEE47 pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage public place de la République pour un montant de 2 126.49 € TTC

5/DEVIS ASSAINISSEMENT

Le CM accepte, à l'unanimité, le devis de LAGES d'un montant de 6 833.50€ HT pour des travaux de réhabilitation sur le réseau

6/ DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX

En raison de la démission de Mr Jean-Marc Renaud , le CM procède à l'élection des nouveaux représentants de la commune .

Titulaires : Vigneau Michel et Fort Daniel

Suppléants : Bareille Jean-Louis et Duffau Jean

7/RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le CM décide de donner son accord au projet d'aménagement d'un relais d'assistantes maternelles dans les locaux du centre de loisirs ,sous l'égide de VGA .

8/ADHESION AU CAUE 47

Le CM décide de continuer l'adhésion au CAUE 47 pour l'année 2011 , pour un montant de 140€

9/ REMBOURSEMENT SINISTRE

Le CM accepte l'encaissement de 2990€ (indemnisation d'un sinistre survenu sur un véhicule municipal)

10/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CG

Le CM décide de demander une subvention pour la sonorisation du foyer rural pour un montant de 1782.00€